

# Des salaires payés à l'aveugle chez Nethys

- ▶ Une société extérieure est chargée de payer Moreau et les autres par souci de discrétion.
- ▶ Décidément, tout était prévu chez Nethys pour ne pas attirer l'attention.

Après 150 heures d'audition, des milliers de documents analysés et 46 pages de conclusions bien serrées, les membres de la commission d'enquête sur Publifin seraient en droit de penser qu'ils connaissent à peu près tout des arcanes de l'intercommunale liégeoise et du groupe tentaculaire qu'elle a enfanté. Erreur !

Jeudi matin, au détour d'un témoignage qui ne payait pourtant pas de mine, les députés wallons sont à nouveau tombés des nues. Comme si le jeu des poupées russes n'en finissait jamais, ils ont appris que le règlement des paiements des membres du comité de direction et du conseil d'administration de Nethys est effectué chaque mois par une société AGM. Personne jusque là n'en avait entendu parler. Il est question ici notamment des salaires de Stéphane Moreau ou Bénédicte Bayer ou encore, jusqu'il y a peu en tout cas, des rétributions d'André Gilles ou de Georges Pire, par exemple.

L'information a été livrée par hasard par Olivier Spirlet, en charge de la comptabilité pour Publifin, Nethys, Resa et quelques autres sociétés du groupe. L'homme de chiffres décrivait ses activités. Un député venait de l'interroger sur la part variable des rémunérations du dirigeant Stéphane Moreau. Et lui tout de go, avec un peu de naïveté : « Ce n'est pas mon département qui paye ces personnes-là, mais une société ex-

terneure du nom d'AGM. Cette décision a été prise pour garantir la confidentialité sur ces rémunérations. » Plusieurs députés ont failli avaler leur café matinal de travers.

Soyons de bon compte. Nethys a d'ailleurs incité les journalistes et les députés à l'être dans le courant de l'après-midi : le dispositif est a priori légal. « D'ailleurs, les opérations sont validées par les commissaires réviseurs et n'ont jamais posé problème, assure Olivier Spirlet. Nous n'avons jamais non plus été interrogés par l'administration fiscale. » Pour le groupe liégeois, le recours à un compte propre et à une société extérieure pour mener ces opérations sensibles « résulte d'un souci de discrétion légitime ».

Mais les membres de la commission d'enquête ont déjà souligné dans leur rapport intermédiaire que les responsables de Publifin-Nethys sont des as de la discrétion, les champions du monde des montages alambiqués qui freinent ou découragent les contrôles. Avec ces nouvelles informations, ils ont l'impression d'avoir découvert un nouvel exemple d'opacité voire même de dissimulation des informations, dans le pire des cas.

Olivier Spirlet leur a expliqué comment les choses se déroulent. Chaque mois, Pol Heyse, le directeur financier du groupe, lui donne le feu vert pour verser 300.000 euros sur un compte Nethys ad hoc (l'argent ne quitte donc pas l'entreprise) sur lequel AGM se servira pour verser les rémunérations et payer les factures qui sont de sa compétence, en vertu d'une convention de prestation de services conclue en 2010.

Derrière AGM, on trouve trois personnalités importantes : Diego Aquilina, Philippe Delaunoy et Pierre Meyers. Depuis lors, ces gens sont aussi devenus administrateurs indépendants de Nethys.

Une conclusion s'impose : les payeurs sont aussi les payés...

Olivier Spirlet a-t-il l'occasion de contrôler les opérations financières au départ de ce compte spécifique ? Le comptable répond par la négative : « Je reçois simplement les éléments agrégés de tous les mouvements, pas les détails, qui sont uniquement connus par Pol Heyse. » Décidément en bord de Meuse, on pense à tout pour assurer la plus grande discrétion sur les rémunérations des « chefs ».

**« Cette décision a été prise pour garantir la confidentialité sur ces rémunérations »** O. SPIRLET

« Je peux comprendre ce souci de discrétion après les infos qui sont parues dans la presse et qui n'auraient pas dû s'y trouver », ose le témoin qui est moins bavard quand les députés lui demandent prudemment de qualifier le système en question. Ne s'agirait-il pas d'une forme de « comptabilité parallèle » ? Olivier Spirlet cherche, bredouille, mais non décidément, à part celle qu'on lui suggère, il ne voit aucune expression qui ferait l'affaire.

A peine remis de leurs émotions, les députés ont entendu Olivier Renard, qui dirige les services juridiques de Publifin-Nethys. Depuis son deuxième étage, il ne sait rien de ce qui se décide au septième. Mais l'homme est compétent et quand il lit le rapport parlementaire, il se dit que si on l'avait consulté, tous ces malheurs ne seraient peut-être pas arrivés : il a bien compris par exemple que les comités de secteur auraient dû être approuvés en assemblée générale. « Je n'ose pas imaginer qu'on m'a mis sur une voie de garage », s'inquiète-t-il légitimement. ■

ERIC DEWET

## gouvernance Trois ex-dirigeants de Cockerill au four et au moulin

Où nous les présente depuis le début comme le trio « d'administrateurs indépendants » de Nethys. Trois hommes au-dessus de tout soupçon. Trois hommes dont la parole est d'or, vu leur expérience dans le milieu des affaires. Trois hommes qui méritent le respect, vu la longueur de leur CV. Diego Aquilina, Philippe Delaunois et Pierre Meyers. Trois anciens hauts dirigeants de Cockerill Sambre (on y revient).

Souvenez-vous : en janvier dernier, quand la pression a commencé à se faire lourde sur les épaules de Nethys, ce sont ces trois administrateurs qu'on a envoyés en casque bleu. Vous connaissez le refrain. « Nethys, c'est 3.000 emplois » ; « Nethys, c'est un milliard de chiffre d'affaires » ; « Nethys, c'est une success story qui n'a rien à voir avec les comités de secteur de Publifin ». Bref, « stop au Nethys hashing ».

Mais trois mois plus tard, il s'avère que les trois hommes sont plus que de simples administrateurs de Nethys. Et leur indépendance est toute relative.

Pierre Meyers, par exemple, a investi au Congo des deniers personnels aux côtés de la société Elicio, filiale de Nethys. Diego Aquilina est quant à lui directeur général de l'assureur Intégrale (Delaunois et Meyers en sont administrateurs historiques). Or cette société vient d'être rachetée par... Nethys.

Et voilà qu'on apprend ce jeudi que ces trois hommes sont également liés à AGM, la société externe qui paye les salaires du management de Nethys.

Reprenons l'histoire à son commencement. Fin des années 90,

Philippe Delaunois est toujours l'emblématique administrateur délégué de Cockerill Sambre. Son adjoint n'est autre que Pierre Meyers. Et, à la même époque, l'homme en charge de la « gestion du package salarial des dirigeants européens » chez Cockerill s'appelle... Diego Aquilina.

### Une discrétion à 17.000 euros

Le trio se fréquente donc depuis belle lurette. Mais leurs chemins se séparent temporairement lorsque Cockerill passe sous le pavillon français d'Usinor.

En 2004, Diego Aquilina et Luc Gaspard (ex-Cockerill aussi) décident de fonder une nouvelle société : AGM. Elle vise notamment à offrir « tous types de consultance relative à la gestion internationale des rémunérations des dirigeants d'entreprises ». Pour ce faire, ils misent sur un logiciel informatique qu'ils ont développé. Selon le réviseur PwC, ce logiciel est utilisé « pour le calcul, la simulation, voire l'optimisation, notamment sur le plan fiscal, d'enveloppes salariales de cadres ou de dirigeants d'entreprises ».

Et, dès le départ, deux administrateurs de choix entrent au conseil d'administration de cette société : Pierre Meyers et Philippe Delaunois. « Ils nous ont demandé de les rejoindre, et de les aider. Nous avons amené un peu d'argent, et AGM s'est développée », raconte Philippe Delaunois.

Fin 2010, AGM signe une convention avec Nethys. Pas besoin du fameux logiciel ; la mission est ici beaucoup plus simple. « La di-

rection étant soucieuse de la discrétion entourant les salaires des dirigeants. Elle a donc créé au sein de Nethys un compte en banque confidentiel, qui est alimenté chaque mois. AGM est en charge de répartir

ce dépôt (300.000 euros, NDLR) entre les dirigeants bénéficiaires, sur base d'instructions précises », explique l'ex patron de Cockerill. Un service qui a un coût. « En 2010, AGM facturait 7.500 euros par an. Aujourd'hui, on est à 17.000 euros », ajoute Diego Aquilina.

Quatre ans plus tard, Stéphane

Moreau propose au même trio d'entrer au conseil d'administration de Nethys. Sans toucher au contrat passé avec AGM. Les trois anciens « Cockerill boys » se rémunèrent donc chez Nethys via leur propre société de services. Original. « AGM ne m'a jamais versé d'émoluments ou de dividendes », précise Philippe Delaunois. On ne trouve en effet aucune trace d'un dividende dans les comptes déposés à la Banque nationale. L'activité de cette société semble d'ailleurs très limitée, avec un bénéfice de quelques milliers d'euros par an.

Cette relation entre AGM et Nethys porte en tout cas le coup de grâce à l'indépendance des trois hommes, en relation d'affaires avec Nethys depuis 2010. « Nethys n'est pas cotée. Elle n'est pas obligée d'avoir des administrateurs indépendants. Elle a souhaité avoir des administrateurs externes aux administrateurs publics, pour des raisons de bonne gouvernance. C'est comme cela qu'il faut nous voir », conclut Diego Aquilina. ■

XAVIER COURASSÉ

# rémunération

## Une structure « peu courante »

Pour la direction de Nethys, la convention par laquelle ses membres ainsi que ceux du conseil d'administration (31 personnes au total) sont rémunérés par le biais d'une structure externe (AGM) n'a absolument rien d'exceptionnel. « AGM est une société qui offre des prestations de services à d'autres grandes entreprises », écrit Nethys dans un communiqué qui précise qu'AGM « assure le règlement des rémunérations de manière sécurisée après calcul des montants par les secrétariats sociaux (...). Cette organisation, d'une parfaite légalité, résulte d'un souci de discrétion légitime ».

### Une volonté de discrétion

Discrétion légitime ? « Il est effectivement très rare, en nos contrées et contrairement à ce qui se passe dans les pays anglosaxons, que les rémunérations des équipes dirigeantes soient affichées sur la place publique », commente un expert en rémunération qui, comme d'autres interlocuteurs que nous avons contactés, ne souhaite « absolument pas » voir son nom associé à celui de Nethys. « Mais de là à mettre en place une structure extérieure dans le seul but de conserver cette discrétion, il y a une marge : discrétion ne veut pas dire recherche du secret absolu. Pareille structure externe est tout de même peu courante... »

De fait, les moyens d'assurer cette discrétion existent en interne, dans toute société. « Seules quelques personnes, notamment celles qui procèdent aux paie-

ments de ces rémunérations, en connaissent les montants », nous confie le CEO d'une grande entreprise. « Ces personnes sont évidemment tenues, de par leur fonction, à un devoir de confidentialité. C'est généralement amplement suffisant, sauf si l'on recherche autre chose. Du reste, dans la plupart des sociétés bien gérées, qu'elles soient à capitaux publics ou privés et pour autant qu'elles atteignent une certaine taille, un comité de rémunération issu du conseil d'administration veille à ce que des règles objectives encadrent et justifient les rémunérations octroyées, valide le respect des conditions d'octroi des éventuels bonus, etc. On appelle cela de la bonne gouvernance. »

Dans la forme, de tels outils existent bel et bien chez Nethys. Il y a un comité de rémunération (dont l'ancien président a démissionné en janvier), et l'entreprise précise que les opérations confiées à la société AGM « sont en outre, bien entendu, contrôlées par les réviseurs de la société. » La question reste donc ouverte : d'où provient ce besoin de confier le règlement des paiements à un prestataire extérieur ? Une question d'autant plus pressante quand on apprend que certains membres de la direction de ce prestataire siègent aussi comme administrateurs chez Nethys. « En entendant cela, je tombe de ma chaise », sursaute un interlocuteur. « Cela, je ne l'ai effectivement vu dans aucune autre société. » ■

■ BENOÎT JULY

### COMITÉS DE SECTEUR

## Chez Publifin, les ordres sont les ordres

Souvenez-vous : la 21 juin 2013, le tout nouveau conseil d'administration de Tecteo-Publifin décide de créer des comités de secteur et de rémunérer leurs membres sur base des pratiques qui furent en vigueur pour une instance du même acabit lors de l'absorption de l'Association liégeoise du gaz (ALG).

Les débats de la commission d'enquête ont montré que cette décision était bancale et même illégale. Les comités de secteur consultatifs (et même contemplatifs, ici...) ne pouvaient pas faire l'objet de rétributions. Leur création était statutairement du ressort d'une assemblée générale, qui ne prit jamais

position. Enfin, le procès-verbal du CA chargeait le comité de rémunérations de l'intercommunale de régler les détails des émoluments, ce qu'il ne fit pas non plus. Malgré ces manquements, les membres des comités de secteur ont perçu une première rémunération dès la fin du mois de juin. Pour neuf premiers jours de « non-travail » : un euro est un euro, chez ces gens-là ! Les premières réunions, plutôt rares comme on sait, se tiendront au mois d'octobre seulement. De mois en mois dès l'été 2013, le forfait tombe sur le compte en banque de ces élus de terrain, sans qu'ils s'en étonnent. Et personne au sein de Publifin, d'ailleurs, pendant plusieurs années. Qui a donné l'ordre de payer sur base de la décision caduque du 21 juin ? C'est pour obtenir une réponse cette question que les députés

wallons ont convoqué ce jeudi Olivier Spirlet, le responsable du département comptabilité. En parfait soldat du groupe liégeois, ce technicien ne nie pas avoir effectué les paiements litigieux : l'ordre venait par courriel de Gil Simon, secrétaire général, qui jouait les courroies de transmission avec la hiérarchie. On disait à Olivier Spirlet de payer, et il payait. Les députés ont cru comprendre que le comptable trouvait le dispositif « relativement obscur ». Même s'il pense aussi que « la décision était explicite ». On s'y perd. Sauf sur ceci, répété à l'envi par le témoin : « Il ne m'appartient pas de valider les décisions du conseil d'administration qui est souverain. » Bref, les ordres sont les ordres, même quand ils sont absurdes.

E.D.